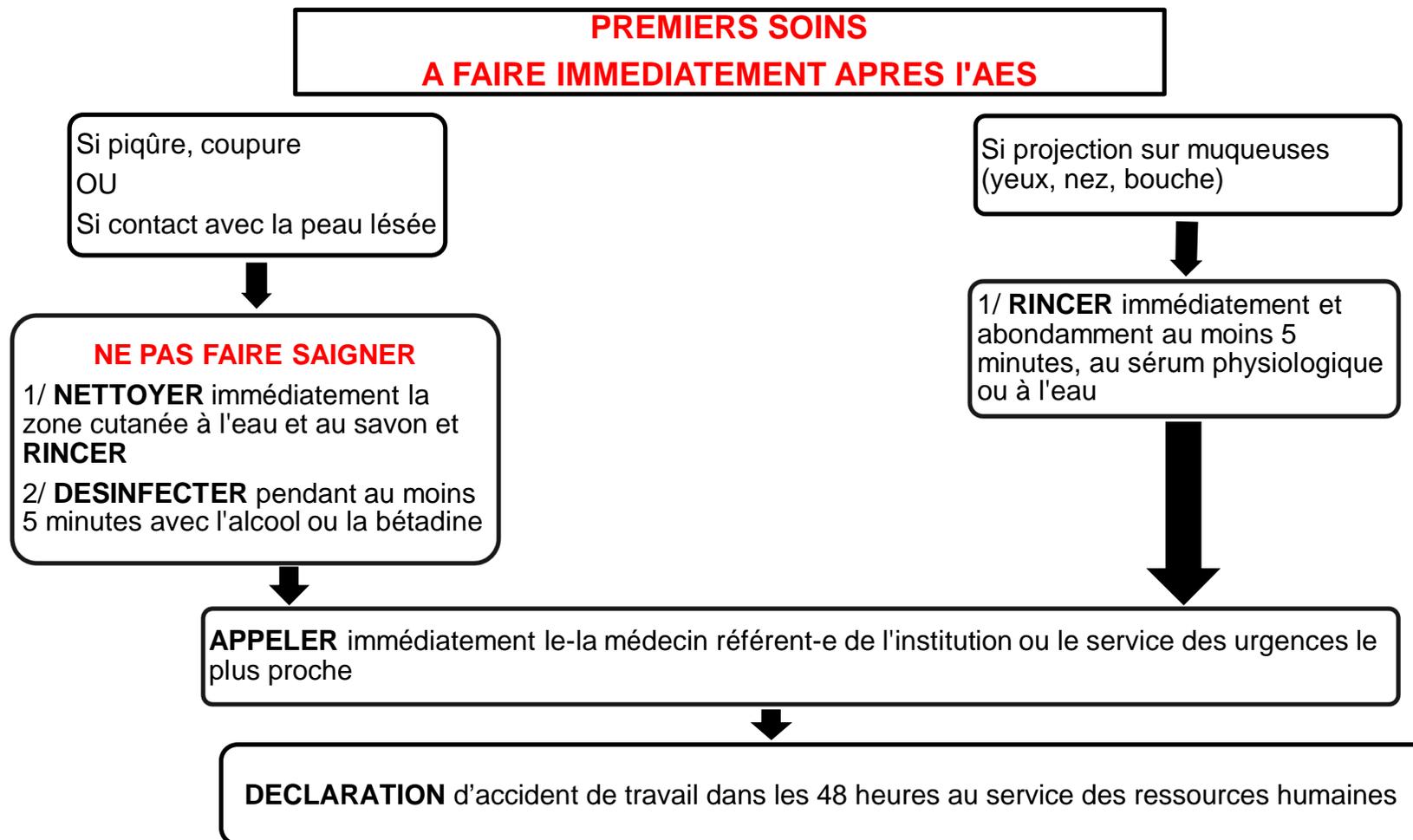


CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT PAR EXPOSITION AU SANG ET/OU AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES



PREVENTION pour éviter les AES :



- Ne jamais recapuchonner une aiguille



- Eliminer les objets piquants/tranchants immédiatement après utilisation dans le safebox



- Porter de gants lors de toutes activités avec risque de contact potentiel avec les liquides biologiques



- Porter un masque et/ou des lunettes lors de toutes activités avec risque de projection de liquides biologiques

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
REF-181 - F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPC1	2 / 3	1/30/2023

Centres de références pour les accidents par exposition de sang ou de liquides biologiques :

- En Suisse romande :
Centre de référence pour les infections transmissibles par le sang en milieu professionnel,
c/o Division autonome de médecine préventive hospitalière universitaire vaudoise (CHUV)
Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne
Tel. 021 314 02 75 (heures de bureau)
E-mail : cnrs@hospvd.ch
- En Suisse alémanique :
Referenzzentrum für blutübertragbare Infektionen in Gesundheitsbereich,
c/o Abteilung Infektionskrankheiten und Spitalhygiene, Universitätsspital
Rämistrasse 100, 8091 Zürich
Tel. 044 255 33 22 (heures de bureau), 044 255 11 11 (la nuit et le week-end, en cas d'urgence)
E-mail: stichverletzungen@usz.ch

Référence:

- Prise en charge du personnel de santé après un accident exposant au sang ou à d'autres liquides biologiques (AES), *mise à jour 2007 des recommandations*, bulletin de l'OFSP n°31, 30 juillet 2007.

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
REF-181 - F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPC1	3 / 3	1/30/2023